



DSNA

Service de la
Navigation Aérienne
Centre-Est

PROTOCOLE D'ACCORD

Relatif à l'utilisation des cheminements en CTR de Chambéry

ENTRE :

**Le Service de la Navigation Aérienne Centre-Est
(SNA-CE)**

ET :

**La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la
Fédération Française de Vol Libre**

 DSNA	Service de la Navigation Aérienne Centre-Est	Protocole relatif à l'utilisation des cheminements en CTR de Chambéry	Version : V 6.0 02/02/2026 Page 2/8
--	--	--	---

RELEVÉ DES MODIFICATIONS

Le tableau ci-dessous retrace la succession des différentes versions du présent document.

VERSION	DATE	MOTIF DES CHANGEMENTS	SECTIONS / PAGES MODIFIÉES
V 1.0	17/10/2008	Première version validée	Toutes
V 2.0	23/11/2018	Mise à jour du protocole (suppression de la DAC-CE dans le texte)	Toutes
V 3.0	01/12/2021	Révision périodique, mise à jour, création schéma	Toutes
V 4.0	13/06/2022	Mise à jour et ajout itinéraire « Col du Chat »	Toutes
V 5.0	01/12/2022	Mise à jour suite à modifications CTR	Toutes
V 6.0	02/02/2026	Mise à jour, relecture, ajout atterrissage Montagny.	

DIFFUSION

MODE DE DIFFUSION	DÉSTINATAIRES
Diffusion Papier	Signataires + Responsables locaux
Diffusion Électronique	Signataires + Responsables locaux

APPROBATION

Rédacteur	Cheffe circulation aérienne Chambéry – Aix les bains	Amélie Maire	Signé et daté via Workflow Géode
Vérificateur	Adjointe au Chef circulation aérienne Chambéry – Aix les bains	Laure Cogoluègues	
Approbateur	Chef du service Exploitation du SNA-CE	Maxime Souty	

ARCHIVAGE

DSNA	SNA-CE	Documents>Espace de publication SNA-CE>Domaine exploitation>Doc opérationnelle – LOA – Protocoles>Protocoles>Protocoles Chambéry>Usagers LFLB
FFVL	Ligue Auvergne Rhône-Alpes	
FFVL	Comité Départemental de Savoie	

 D S N A	Service de la Navigation Aérienne Centre-Est	Protocole relatif à l'utilisation des cheminement en CTR de Chambéry	Version : V 6.0 02/02/2026 Page 3/8
--	--	---	---

Préambule

L'objet du présent protocole est de définir les conditions d'utilisation des cheminement permettant aux pratiquants du vol libre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes :

- De transiter dans la CTR 1 à l'ouest du col du Chat ;
- D'entrer dans la CTR 1 en venant de l'est dans le but d'atterrir sur les plateformes d'atterrissage « Les Brocolis », « Méry-Motocross » et « Montagny ».

Les cheminement décrits en annexe 2 et 3 sont soumis à la délivrance d'une dérogation de la part de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile à la demande des Présidents des fédérations pour leurs usagers autorisés. Cette dérogation dispense de l'emport de transpondeur et du contact radio. Elle sera communiquée au SNA-CE à la mise en œuvre.

1. Signataires

Fédération Française de Vol Libre – Ligue Auvergne Rhône-Alpes
Fédération Française de Vol Libre – Comité Départemental de Savoie
Service Navigation Aérienne Centre-Est – Chef SNA-CE

2. Validité

La validité de ce présent protocole est fixée à un an à compter de la date de signature. Ce protocole est tacitement reconductible annuellement sous réserve de son application stricte et d'une dérogation radio et transpondeur des usagers autorisés en vigueur.

Cette dérogation radio et transpondeur sera transmise au SNA Centre-est au plus tôt après la mise en œuvre de ce protocole et à chaque renouvellement.

Il peut être résilié par une des parties moyennant un préavis de trois mois minimum.

Il remplace le protocole relatif à l'utilisation des plateformes d'atterrissage vol libre à proximité des CTR de Chambéry v 5.0 du 01/12/2022.

3. Suivi d'exécution du protocole

Les signataires se rencontreront si nécessaire afin de s'assurer de la bonne exécution du protocole et d'analyser les éventuels dysfonctionnements dans un souci d'amélioration continue.

4. Amendements et modifications

Tout amendement ou toute modification du présent protocole ne pourra intervenir qu'après concertation entre les différents signataires.

5. Conditions météorologiques

Les cheminement sont utilisables en conditions VMC de l'espace aérien de classe D :

- Visibilité supérieure ou égale à 5km
- Distance horizontale par rapport aux nuages : 1500 m
- Distance verticale par rapport aux nuages : 300m (1000ft)

 	Service de la Navigation Aérienne Centre-Est	Protocole relatif à l'utilisation des cheminement en CTR de Chambéry	Version : V 6.0 02/02/2026 Page 4/8
---	--	---	---

6. Conditions d'utilisation

Compte tenu de leur situation à l'intérieur ou proche de la zone de contrôle (CTR 1 Chambéry), les usagers utilisant ces cheminement ne devront en aucun cas évoluer :

- à l'ouest des plateformes d'atterrissage « Les Brocolis », « Méry-Motocross » et « Montagny » ou au-dessus de 1160ft AMSL;
- Au-dessus du relief le plus proche ou à l'est de la ligne de crête pour le cheminement « col du chat ».

La Fédération Française de Vol Libre s'engage à ce que les plateformes « Les Brocolis », « Méry-Motocross » ne soient pas utilisées durant la période hivernale lorsque les TMA Chambéry sont de classe D.

L'atterrissage de Montagny est utilisable toute l'année sous réserve du respect des conditions décrites en annexe 3.

Les tracés des limites se trouvent en annexe 2 et 3.

Aucun service de la circulation aérienne (contrôle, information de vol et alerte) n'est assuré aux usagers sans radio ni transpondeurs à l'intérieur ou proche de la zone de contrôle (CTR Chambéry),

7. Coordonnées

Les adresses postales, électroniques et les coordonnées téléphoniques des représentants des usagers de la plate-forme et de l'organisme de contrôle sont précisée en annexe 1.

8. Dates et Signatures

**Pour la Fédération Française de Vol Libre
Ligue Auvergne Rhône-Alpes**

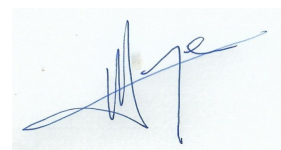
David Livoye
Président de la ligue par intérim

Date : le 13/02/2026



**Pour la Fédération Française de Vol Libre
Comité départemental de Savoie**

David Savoye



Date : 02/02/2026

Pour le Service Navigation Aérienne Centre-Est

Maxime Souty
Chef du service exploitation du SNA-CE

Signé et daté via Workflow Géode

 	Service de la Navigation Aérienne Centre-Est	Protocole relatif à l'utilisation des cheminements en CTR de Chambéry	Version : V 6.0 02/02/2026 Page 5/8
---	--	--	---

Annexe 1 - Contacts

Adresses postales :

FFVL – Ligue Auvergne Rhône-Alpes
135 rue du Mâconnais
73000 CHAMBERY LE HAUT

FFVL – Comité départemental de Savoie
Maison des Sports
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

SNA-CE
630 rue d'Allemagne
69125 LYON ST EXUPERY AEROPORT

SNA-CE Organisme de Chambéry
Route de l'aéroport
73420 VIVIERS DU LAC

Adresses électroniques - téléphones :

Pour la FFVL – Ligue Rhône Alpes – Référent espaces aériens :
ccragals-ce@ffvl.fr

Pour la FFVL – Comité départemental de Savoie :
David Savoye
dsavoye.cd73@ffcam.fr
07.71.73.73.73

Pour le SNA-CE :
maxime.souty@aviation-civile.gouv.fr
04.82.90.00.00

Pour le SNA-CE organisme de Chambéry
sna-ce.calfib@aviation-civile.gouv.fr
Amélie Maire 04.85.44.09.51
Laure Cogoluègues 04.85.44.09.52

Annexe 2 : Col du chat

Depuis le décollage du site de la Dent du Chat vers La Charvaz via le col du Chat.



Depuis le décollage du col du Chat, le vol est possible à l'intérieur de la CTR 1 Chambéry vers le col du chat pour atterrir au pied de la montagne de la Charvaz en respectant les consignes suivantes :

- Rester en-dessous de l'altitude du relief le plus proche ;
- Rester à l'ouest de la ligne de crête du col du chat (trait rouge) ;
- Contact radio et radar non obligatoire.

Annexe 3 : Les Brocolis – Méry Motocross - Montagny

Descriptions des sites d'atterrissage :

Atterrissage des « Brocolis » :

- Situé sur la commune de Sonnaz
- Coordonnées géographiques 45.6176N ; 5.9283E

Atterrissage « Méry-Motocross » :

- Situé sur la commune de Méry
- Coordonnées géographiques 45.646N ; 5.9281E

Atterrissage « Montagny » :

- Situé sur la commune de Sonnaz
- Coordonnées géographiques 45.609903N ; 5.931547E

Depuis l'Est de la CTR 1 Chambéry, le vol est possible à l'intérieur de la CTR 1 vers les atterrissages de Méry-Motocross, Brocolis et Montagny sans contact radio ni radar en respectant les consignes suivantes :



 	Service de la Navigation Aérienne Centre-Est	Protocole relatif à l'utilisation des cheminements en CTR de Chambéry	Version : V 6.0 02/02/2026 Page 8/8
---	--	--	---

- Rester en-dessous de 1160ft AMSL ;
- Le temps passé dans la CTR doit être le plus court possible, le transit en venant du nord ou du sud n'est pas possible dans la CTR.
- Les évolutions dans la CTR sont strictement limitées aux évolutions et manœuvres nécessaires aux besoins des atterrissages sur les deux sites.
- Atterrissages de Méry et Brocolis : cheminement dans la CTR possible uniquement lorsque les TMA Chambéry sont de classe E ;
- Atterrissage de Montagny : la perte d'altitude se fait sur les reliefs de la falaise ;
- Contact radio et radar non obligatoire.